

ACCUEIL DE LOISIRS VISIOMOMES MERCREDIS DE NOVEMBRE & DECEMBRE 2020 Enfants de 4 à 13 ans

« Horizon congelé Visio ère glaciaire »



Le café des parents



de 7h30 à 9h00 :
n'hésitez pas à venir
échanger avec
l'équipe



*Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Effectif
prévisionnel
maximum:

76*



Paysage gelé fait de noir et de blanc,
entre branches givrées et air du vent glaçant,
rejoins notre troupe frigorifiée !



Rencontre les peuplades « Inuit » du grand froid
et ses animaux préhistoriques.



Deviens l'analyste de la fonte des glaces
et du réchauffement climatique.



Mets ton bonnet et tes mitaines et viens découvrir
notre film d'animation.



Participe à nos jeux de piste et autres jeux glacés sur la banquise,
fabrique ton igloo pour te protéger du mistral arctique,
crée tes personnages fantaisistes préhistoriques
et trace le portrait de « Mainmouth »
en dégustant goûters glacés ou chocolatés.



FONCTIONNEMENT

POUR LES MERCREDIS DE NOVEMBRE & DECEMBRE 2020

L'établissement accueille les enfants âgés de 4 à 13 ans **les mercredis en journée avec repas, ou en demi-journée avec ou sans repas**, et propose des activités de qualité permettant de répondre aux besoins des familles.

Accueil le mercredi :	Horaires d'accueil	Horaires de départ
journée avec repas	7h30 – 9h00	17h00 – 18h30
matin avec repas		13h30 – 14h00
matin sans repas		11h45 – 12h15
après-midi avec repas	11h45 – 12h15	17h00 – 18h30
après-midi sans repas	13h30 – 14h00	

L'Accueil de Loisirs dispose d'un portail sur internet destiné aux familles leur permettant de faire les demandes d'inscription en ligne.

1. Dossier complet à fournir pour chaque année civile :

- Fiche administrative 2020 (disponible sur le portail et sur le site internet de la Communauté de Communes)
- Fiche sanitaire 2020 (disponible sur le portail et sur le site internet de la Communauté de Communes)
- Liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant,
- Justificatif du domicile de moins de 3 mois
- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 (document complet sur 4 pages), ou attestation CAF.

Vous devez déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres « Inscriptions Accueil de Loisirs Visiomômes » située en face du logement du gardien du complexe sportif Visiosport ou l'envoyer par mail à : alsh@ccvsc01.org ou encore dans votre espace sur le portail.

2. Demande d'inscriptions préalables :

Si vous disposez déjà de vos codes d'accès au nouveau portail et que votre dossier administratif 2020 est à jour, vous pouvez vous connecter au portail et faire vos demande d'inscriptions préalables aux différentes périodes de l'année (obligatoires pour pouvoir effectuer les inscriptions déterminées aux dates mentionnées dans le paragraphe 3). Sinon vous devez créer votre espace sur le portail <https://espacefamille.aiga.fr/1317497> (également accessible par un lien sur le site internet www.ccvsc01.org) en suivant le guide disponible sur le site internet.

Les inscriptions préalables ne seront validées qu'une fois votre dossier 2020 rendu complet. Pour les mercredis de novembre et décembre 2020, il faudra procéder à l'inscription préalable pour « l'activité » des mercredis 2020 avant le 25/09/2020.

3. Demande d'inscriptions déterminées :

Les demandes d'inscription doivent être faites en remplissant et en validant le formulaire en ligne sur le portail.

S'agissant d'un service financé en partie par les ressources propres de la communauté de communes, il est fixé un ordre d'inscription selon les priorités suivantes :

- **pour les familles dont au moins l'un des deux parents réside sur le territoire de la Communauté de Communes :**

Du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre 2020 (les 2 premiers jours sont réservés pour les inscriptions en journée).

- **pour les familles dont l'un des parents est domicilié dans le département de l'Ain :**

Lundi 12 octobre au mardi 13 octobre 2020.

- **pour les autres familles :**

Le mercredi 14 octobre 2020.

4. Confirmation de l'inscription :

Vous recevrez une confirmation par mail avec la facture. Cette dernière apparaîtra également dans votre espace, onglet « Mon compte, Mes factures ». Si le portail affiche complet, envoyez un mail afin d'être placé sur liste d'attente.

5. Règlement :

Plusieurs possibilités pour régler :

- **en ligne** : par carte bancaire via le portail destiné aux familles
- **par chèque (à l'ordre du Trésor Public)** : dépôt dans la boîte aux lettres « Inscriptions ALSH Visiomômes »,
- **en espèces, par chèques vacances ou tickets CESU** : en venant directement à l'Accueil de Loisirs lors des permanences d'accueil du public
- **en E-CESU** : sur votre compte CESU (code affilié 1308821*5)

Les règlements sont à effectuer en une fois, à compter de la réception du mail de confirmation d'inscription dans un délai de 48 heures. Tout règlement n'ayant pas été réceptionné dans ce délai entraînera l'annulation de l'inscription.

LES TARIFS des MERCREDIS de NOVEMBRE & DECEMBRE 2020

Ces tarifs comprennent l'animation, les repas, les goûters de l'après-midi, l'encadrement technique, le matériel, les assurances ...

		CCVSCentre ¹	AIN		HORS AIN	
		TARIFS APRES REDUCTION LABEL « LOISIRS EQUITABLES » CAF				
	Quotient Familial CAF ou Avis d'imposition 2019 (revenus 2018)	Allocataires CAF / MSA Ain-Rhône*	Non Allocataires CAF / MSA Ain-Rhône*	Allocataires CAF / MSA Ain-Rhône*	Non Allocataires CAF / MSA Ain-Rhône*	
Accueil de Loisirs						
Mercredi journée avec repas	0 - 500€	10.00	14.00	13.00	17.00	17.30
	501€ - 800€	12.00	16.00	15.00	19.00	19.30
	801€ - 1000€	14.00	18.00	17.00	21.00	21.30
	1001€ - 2666€	18.70	22.70	21.70	25.70	26.00
	> 2666 €	22.45	26.45	26.20	30.20	30.50
Mercredi matin ou après-midi avec repas	0 - 500€	7.40	9.40	8.90	10.90	11.70
	501€ - 800€	8.80	10.80	10.30	12.30	13.10
	801€ - 1000€	10.30	12.30	11.80	13.80	14.60
	1001€ - 2666€	13.70	15.70	15.20	17.20	18.00
	> 2666 €	15.60	17.60	17.50	19.45	20.00
Mercredi matin ou après-midi sans repas	0 - 500€	3.80	5.80	5.30	7.30	7.70
	501€ - 800€	4.60	6.60	6.10	8.10	8.50
	801€ - 1000€	5.40	7.40	6.90	8.90	9.30
	1001€ - 2666€	7.10	9.10	8.60	10.60	11.00
	> 2666 €	9.00	11.00	10.90	12.85	13.00

Pour les enfants ayant un P. A. I. alimentaire (repas fourni par la famille), un tarif spécial est mis en place.

L'Accueil de Loisirs bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et de la Mutualité Sociale Agricole Rhône-Alpes dans le cadre de son fonctionnement.

* Déduction faite de l'aide accordée en 2018 par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain à hauteur de 4,24 €.

CONTACTS

Accueil de Loisirs Visiomômes
Communauté de Communes Val de Saône Centre
166, route de Francheleins - Le Grand Rivolet 01090 MONTCEAUX
Accueil du public sans rendez-vous, sur place ou par téléphone: lundi au vendredi de 9h à 12h30 (mercredi inclus) et le mercredi de 13h30 à 17h, sauf pendant les vacances scolaires.
Tél. 04 74 06 46 29 - Mail : alsh@ccvsc01.org - Site : www.ccvsc01.org

Coût moyen d'une journée enfant le mercredi en 2019

